Ville de BRUXELLES
Madame G. SCHILLEBEECKX
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 11U/04 (corr. M. A. Duchâtel) N/Réf : AVL/KD/BXL-2.865/s.364

Annexe: 1 dossier

Madame,

<u>Objet</u>: <u>BRUXELLES. Quai des Usines, 158-163 (arrière de la parcelle)</u>. <u>Démolition partielle d'un entrepôt</u>.

En réponse à votre lettre du 3 février 2005, en référence, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 16 février 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'entrepôt concerné par la demande de démolition est implanté sur les terrains du Familistère Godin qui constitue un témoin exceptionnel de l'industrialisation de la Belgique. Classé comme monument depuis le 8 août 1988, le familistère mérite qu'une attention particulière soit également apportée à l'ensemble du site industriel auquel il appartient.

Toutefois, vu l'état de délabrement avancé de l'entrepôt, en grande partie déjà effondré, la CRMS ne s'oppose pas à sa démolition. Elle invite la Ville à rester attentive aux éventuels vestiges industriels qu'il y aurait lieu de conserver après nettoyage du fond de parcelle. Pour rappel, l'ancienne machine à vapeur se trouvait à côté dudit entrepôt.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO Secrétaire G. STEGEN Vice-Président

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (copie à ???)
A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.